



## DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : n° P140\_2020

Date : le 12 mars 2020

**OBJET : Réalisation de la zone d'activité La Grande Fontaine à Martinvast**

### Exposé

Afin de réaliser l'aménagement de la zone d'activité La Grande Fontaine à Martinvast, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée en vue de conclure un marché public de travaux.

A l'issue de cette consultation, trois entreprises ont remis une offre.

Aussi, après examen des candidatures, vérification, analyse et classement des offres, il est proposé de signer le marché public avec le groupement EUROVIA (mandataire) - SITPO pour un montant de 358 120,36 € HT soit 429 744,43 € TTC, correspondant à son offre variante imposée « Remplacement des bordures et caniveaux en béton préfabriqué par des bordures et caniveaux en béton extrudé », qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des documents de consultation.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° DEL2019\_001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4,

## Décide

- **De signer** le marché public pour la réalisation de la zone d'activité La Grande Fontaine à Martinvast avec le groupement EUROVIA (mandataire) - 40 route de Saint Lô – 50190 PERIERS et SITPO – 5 rue de la Vallée Cagnon – 50190 AGNEAUX, pour son offre variante imposée « Remplacement des bordures et caniveaux en béton préfabriqué par des bordures et caniveaux en béton extrudé » qui s'élève à un montant de 358 120,36 € HT soit 429 744,43 € TTC,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget annexe Développement économique ventes 2020 – ligne de crédit 5425,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN